

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS
Société anonyme

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2019

RSM Paris

26 rue Cambacérès
75008 PARIS

A.E.C.D

19, Avenue de Messine
75008 PARIS

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Boissière – 75116 PARIS
Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 mars 2019, les immobilisations financières, essentiellement composées des filiales et participations détaillées en note 17 des annexes aux comptes annuels, sont inscrites au bilan pour une valeur brute de 5 235 K€, les créances rattachées brutes s'élevant à 4 778 K€.

Comme exposé dans la note 2.6 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur d'utilité, ou valeur d'inventaire, est déterminée selon différents critères tels que l'actif net consolidé des sociétés détenues, leur rentabilité ainsi que leur perspective d'avenir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie notamment sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, notamment, les prévisions de budgétaires des sociétés représentatives de ces titres de participation ;
- vérifier la cohérence des hypothèses budgétaires retenues avec notre connaissance de la conjoncture économique des sociétés ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité mis en œuvre par Geci International.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- le cas échéant, vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres Informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D.

Au 31 mars 2019, le cabinet RSM Paris était dans sa quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa première année.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Martine LECONTE

Associée

A.E.C.D

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



François LAMY

Associé

Etats Financiers Annuels

EXERCICE CLOS A FIN MARS 2019



GECI International

Tél + 33 (1) 46 12 10 00
Télécopie + 33 (1) 44 34 00 29

37-39 Rue Boissière
75116 PARIS

www.geci.net
Relation.investisseur@geci.net

Table des matières

1. Etats Financiers Sociaux _____	1
1.1. Compte de Résultat _____	1
1.2. Bilan _____	2
2. Notes Annexes _____	5
2.1. Activité et Faits Marquants _____	5
2.2. Evènements Postérieurs a la Clôture _____	5
2.3. Règle de Présentation _____	6
2.4. Continuité d'Exploitation _____	6
2.5. Immobilisations _____	7
2.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs _____	7
2.7. Créances _____	8
2.8. Opérations en Devises _____	8
2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats _____	8
2.10. Trésorerie _____	8
2.11. Provisions _____	8
2.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel _____	9
3. Notes sur les Comptes Sociaux _____	10
Note 1) Immobilisations _____	10
Note 2) Provisions _____	11
Note 3) Etat des Créances et Dettes _____	12
Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir _____	13
Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance _____	13
Note 6) Capital Social _____	14
Note 7) Location Financement _____	15
Note 8) Ecart de Conversions _____	15

Table des matières

Note 9) Effectif	15
Note 10) Rémunération des Dirigeants	16
Note 11) Engagements Hors Bilan	16
Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts	17
Note 13) Chiffre d'Affaires	18
Note 14) Résultat Financier	18
Note 15) Resultat Exceptionnel	19
Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts	19
Note 17) Filiales et Participations	20
Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangères	20
Informations sur l'entreprise	20

1. Etats Financiers Sociaux

1.1. Compte de Résultat

En K€	Notes	Mars 19	Mars 18
Chiffre d'affaires net	13	1 596	2 464
Subvention d'exploitation		0	1
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	1 159	751
Autres produits		0	4
Produits d'exploitation		2 755	3 220
Autres achats et charges externes		1 800	2 283
Impôts, taxes et versements assimilés		50	54
Charges de personnel		961	1 124
Salaires et traitements		680	798
Charges sociales		281	327
Dotations d'exploitation		657	273
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	21	28
Dotations aux provisions sur actif circulant		558	6
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	78	241
Autres charges d'exploitation		62	28
Charges d'exploitation		3 530	3 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		-775	-522
Produits financiers		115	110
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		110	61
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	0	49
Différences positives de change		0	1
Produits nets sur cessions de VMP		5	0
Charges financières		33	165
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	8	41
Intérêts et charges assimilées		20	66
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		4	58
RESULTAT FINANCIER	14	82	-55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-693	-577
Produits exceptionnels		3	249
Charges exceptionnelles		-3	-300
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	1	-51
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		-692	-628

Le chiffre d'affaires est composé de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus aux filiales, la diminution de ces charges sur l'exercice a entraîné une diminution de la refacturation aux filiales du Groupe. Les transferts de charges sont dus aux opérations sur le capital et les reprises annulent une dépréciation sur compte courant avec Geci Ltd.

1.2. Bilan

En K€	Notes	Mars 19	Mars 18
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		864	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-860	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	3	0
Immobilisations corporelles brutes		364	353
Immobilisations corporelles amortissements		-337	-321
Immobilisations corporelles nettes	1	27	32
Immobilisations financières brutes		5 320	5 227
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
Immobilisations financières nettes	1/2	1 115	1 021
ACTIF IMMOBILISE		1 145	1 053
Avances et acomptes versés sur commande		3	9
Créances	2/3	13 445	10 074
Créances clients et comptes rattachés bruts		4 502	3 802
Créances clients et comptes rattachés provision		-508	0
Comptes courants sur filiales bruts		9 350	5 985
Comptes courant sur filiales provision		-106	-564
Comptes courants sur filiales net		9 244	5 421
Autres créances		206	851
Disponibilités et divers		3 206	200
Valeurs mobilières de placement		60	0
Disponibilités		3 050	161
Charges constatées d'avance	3/5	96	39
ACTIF CIRCULANT		16 654	10 283
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		17 800	11 336

Les créances sont constituées de comptes clients nets (pour 4,0 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 9,2 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,2 million d'euros).

En K€	Notes	Mars 19	Mars 18
PASSIF			
Capital social	6	1 685	1 261
Prime d'émission		64 989	60 328
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	858
Report à nouveau		-56 922	-56 294
Résultat de l'exercice		-692	-628
CAPITAUX PROPRES		9 993	5 600
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		301	241
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	302	243
Dettes financières	3	5 470	4 168
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 800	2 707
Comptes courants actionnaires		0	0
Comptes courants sur filiales		1 670	1 461
Dettes diverses	3	2 035	1 326
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		327	430
Dettes fiscales et sociales		1 002	750
Autres dettes		706	146
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		7 506	5 494
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		17 800	11 336

Le capital social est composé de 168 480 277 actions d'un nominal de 0,01 €.

Le Groupe avait émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société avait, par la suite, conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société a ainsi pu réaliser des tirages à son initiative.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), les BSAR YA2 issus de l'émission de la deuxième tranche, et les BSAR YA, issus des tranches émises ultérieurement.

Sur les exercices précédents, trois tranches de, respectivement 100, 300 et 320 ORNANE avaient été émises.

Sur l'exercice 2018/2019, les 280 ORNANE restantes ont été émises :

- une première fois le 11 juin 2018 à hauteur de 200 obligations qui ont donné lieu à la création de 15 270 559 nouvelles actions. Cette émission s'est accompagnée de l'émission de 5 263 157 BSAR YA.

- une dernière fois le 28 août 2018 à hauteur de 80 obligations qui ont donné lieu à la création de 8 151 514 nouvelles actions. Cette émission ne s'est pas accompagnée d'émission de BSAR YA. La totalité des actions relatives à ces tranches ont été émises au cours de l'exercice.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné l'émission d'ORNANE d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Sur l'exercice 2018/2019, 50 476 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 619 actions nouvelles, pour un montant global de 3 407€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

Le Groupe avait émis le 13 février 2019, quatre millions d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») non assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement total de 4 millions d'euros (soient 400 ORNAN au total).

Ces ORNAN sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECl précédant la conversion des ORNAN, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro. Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNAN non converties doivent être remboursées par la Société.

En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNAN non converties doivent être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNAN peuvent être converties en actions GECl à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles.

Les ORNAN constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 21 septembre 2018 aux termes de sa 14ème résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé le 5 décembre 2018 l'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

2. Notes Annexes

2.1. Activité et Faits Marquants

Ornane / Ornan

Le Groupe a émis sur l'exercice les 2,8 millions d'euros d'ORNANE restantes de l'engagement global initial de 10 millions d'euros et 4,0 millions d'euros, soient 400 ORNAN, liés à un nouvel engagement signé en février 2019 (dont 20 convertis avant la clôture). Cette nouvelle opération a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 21 septembre 2018.

Ces financements ont permis de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour accélérer du développement commercial du Groupe et financer son besoin en fonds de roulement.

Structure du Groupe et des ses filiales

Au 1er avril 2018, par soucis de simplification de l'organigramme, la société Eolen a été tuppée avec sa société mère Groupe Eolen.

En décembre 2018, le Groupe a créé une nouvelle filiale qui sera dédiée à l'activité de la Cybersécurité.

2.2. Evènements Postérieurs a la Clôture

Au 8 juillet et postérieurement à la clôture, 80 ORNAN ont été converties et ont donné lieu à la création de 9 500 000 actions nouvelles.

Le 11 juin 2019, GECl a créé une nouvelle société afin d'abriter des nouvelles activités de Centre De Service, GECl Intec.

Lors du Conseil d'administration du 22 mai 2019, il a été décidé à l'unanimité de fermer les filiales dormantes du Groupe (ACREA et ETUD Roumanie – filiales d'ETUD Integral – et AS+ Canada – filiale de ALLIANCE SERVICES Plus).

2.3. Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.4. Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 Mars 2019 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2020. A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 24 juillet 2019.

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2019 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,3 millions d'euros, qui ont fait l'objet de demandes d'étalement. Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

2.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

Installations générales	2 à 5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 10 ans.

2.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs

Mobilières de placements. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

2.8. Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.1 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 19.3 %.

Le montant de l'engagement de retraite de L'exercice s'élève à 43 303 euros.

3. Notes sur les Comptes Sociaux

Note 1) Immobilisations

En K€	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859	5		864
TOTAL	859	5	-	864
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	270	11		282
Avances et acomptes	12			12
TOTAL	353	11	-	364
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 225	10	-	5 235
financières	1	103	20	84
TOTAL	5 227	113	20	5 320
TOTAL	6 438	129	20	6 548

L'augmentation des participations est due à la création de la filiale GECl Cyber Sécurité pour 10 K€.

L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique, d'une part, par le dépôt de garantie pour les locaux d'Etud Integral à Trappes pour 40 K€ suite au transfert du bail sur Geci ; et d'autre part, par des consignations parties civiles dans différents litiges pénaux pour 43K€

Amortissements (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859	1		860
TOTAL	859	1	-	860
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	45	3		47
Matériel de transport	21		-	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	250	16		267
TOTAL	315	19	-	335
TOTAL	1 174	21	-	1 195

Note 2) Provisions

Provisions (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	241	78	Exploitation		19	Exploitation	300
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	243	78		-	19		301
Provisions sur titres de participation	4 205	-	Financier			Financier	4 205
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur VMP	-	8	Financier			Financier	8
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes courants	564	51	Exploitation		509	Exploitation	106
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-	508	Exploitation			Exploitation	508
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 769	566		-	509		4 826
TOTAL	5 012	644		-	528		5 128

Une provision prud'homme de 78 K€ a été comptabilisée.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 8 K€ en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions auto-détenues et leur valeur de marché au 31 mars 2019.

Compte tenu de l'amélioration de la situation de trésorerie de la filiale Geci Ltd, la provision sur comptes courants la concernant a été reprise. En revanche, la situation financière plus compliquée dans laquelle se trouve la GAT a conduit à la dépréciation des comptes courants (51 K€) et des créances clients (508 K€) la concernant (la valeur des titres n'étant pas significative, ils n'ont pas été dépréciés).

Provisions liées aux participations (en K€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Créances clients	Total
GECI Ukraine	50		2		52
GECI India	282	55			337
GECI LTD	3 873	509			4 382
Provisions au 31/03/18	4 205	564	2		4 771
GECI Ukraine	-				-
GECI India	-				-
GECI LTD		(509)			(509)
GAT LTD		50		508	558
Altona International	-				-
Mouvements 2018/2019	-	(459)	-	508	49
Provisions au 31/03/19	4 205	105	2	508	4 820

Note 3) Etat des Créances et Dettes

Etat des créances en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	83	83	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	83	83	0
Créances clients	4 502	3 201	1 301
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	160	160	-
Etat - Divers	1	1	-
Groupe et associés	9 350	9 350	-
Débiteurs divers	34	34	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	14 058	12 757	1 301
Charges constatées d'avance (< 1 an)	96	96	-
TOTAL	14 238	12 936	1 301

Etat des dettes en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 800	-	3 800
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	327	290	38
Personnel et comptes rattachés	157	157	-
Sécurité sociale et autres organismes	104	104	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	707	707	-
Autres impôts, taxes et assimilés	34	34	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Groupe et associés	1 670	1 670	-
Autres dettes	706	706	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	7 506	3 668	3 838

Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2019	Mars 2018
Dettes fournisseurs	207	218
Dettes fiscales et sociales	125	74
Autres dettes	0	0
TOTAL	332	292

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2019	Mars 2018
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	0
TOTAL	-	-

Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges constatées d'avance (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Charges d'exploitation	96	39
TOTAL	96	39

Produits constatés d'avance (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6) Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	126 086 474	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	42 393 803	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	168 480 277	0,01

	En K€	Capitaux Propres au 31/03/2018	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2019
Capital Social		1 261	0				424	1 685
Primes d'émissions		60 328	3				4 658	64 989
Réserve Légale		75						75
Autres réserves		858						858
Report à nouveau		(56 294)		(628)				(56 922)
Résultat net		(628)		628		(692)		(692)
TOTAL		5 600	3	-	-	(692)	5 082	9 993

Titres autodétenus :

	31/03/2019	31/03/2018
Détention à l'ouverture	-	303 000
Achat d'actions	973 482	4 501
Vente d'actions	445 020	307 501
Détention à la clôture	528 462	-
Cours moyen des achats	0,14 €	0,33 €
Cours moyen des ventes	0,15 €	0,16 €
Montant des frais de négociation	n/s	n/s

Note 7). Location Financement

Immobilisations en Location Financement	En K€			Valeur nette au 31/03/2019
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	150	49	131	19
	<u>150</u>		<u>131</u>	<u>19</u>

Engagements de crédit bail	En K€			Prix de rachat résiduel
	exercice	Redevances payées		
			cumul	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	51	147	7	0
Total	51	147	7	0

Engagements de crédit bail	En K€			Total
	- 1 an	Redevances à payer		
		1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	7	0	0	7
Total	7	0	0	7

Note 8) Ecart de Conversions

Néant.

Note 9) Effectif

Effectif moyen	Mars 2019	Mars 2018
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
TOTAL	9	9

Note 10) Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 181 956 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Les autres administrateurs n'ont bénéficié au titre de l'exercice 2018/2019 d'aucun versement de jetons de présence. Le versement aura lieu au cours de l'exercice suivant.

Note 11) Engagements Hors Bilan

Engagements donnés (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Engagements de retraite (1)	43	57
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
TOTAL	18 288	18 302

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société XLP Holding anciennement GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 0.5 M€ accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005, des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.3 M€ ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant

entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

┘ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 € accordé par la société XLP Holding anciennement GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 0.5 M€ et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8.5 M€, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Ecart de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Organic		
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	(54 394)	(53 769)
Total des allègements	(54 394)	(53 769)

Note 13) Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Refacturations aux filiales	1 983	2 343
Prestations de services	-387	121
TOTAL	1 596	2 464

Répartition par marché géographique (En K€)	Mars 2019	Mars 2018
France	1 576	2 236
Grande-Bretagne	20	20
Autres	0	208
TOTAL	1 596	2 464

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres). Cette année le chiffre d'affaires a été diminué du fait d'avoirs à émettre sur d'anciennes factures de prestations de services vis-à-vis de XLP.

Note 14) Résultat Financier

(En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Produits financiers		
Produits financiers de participations	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	110	61
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	49
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cessions de VMP	5	0
TOTAL	115	110
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	8	41
Intérêts et charges assimilées	20	66
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	4	58
TOTAL	33	165

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 110 K€. Les charges financières sont constituées principalement des intérêts des comptes courants pour 20 K€.

Note 15) Resultat Exceptionnel

	(En K€)	Mars 2019	Mars 2018
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	245
Produits de cession des immobilisations incorporelles		-	-
Produits de cession des immobilisations financières		-	-
Produits exceptionnels divers		-	-
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		-	-
Reprise sur provision et transfert de charges		3	4
TOTAL		3	249
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3	57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	243
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	-
VNC des immobilisations financières cédées		-	-
Charges exceptionnelles diverses		-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		3	300

Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts

Nous sommes en attente du remboursement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.) pour un montant de 1 340€ de l'exercice précédent 2017-18.

Note 17) Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 630 000	(139 614)	1 419 216	192 620	458 992	-
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	526 464	NIS Société sans activité, Fermée (06/2019)	-	-	-	-
GECI TEP (Inde)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	NIS Société sans activité	-	-	55 030	(55 030)
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	622 013	-	(128 995)	585 049	-
ETUD INTEGRAL	Rue Ebranly - 78190 Trappes (France)	100	20 000	20 000	EUR	1 900 000	(3 577 180)	-	(137 797)	1 213 823	-
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9-Haifa (Israël)	100	240	240	ILS	1 000	(1 970 644)	1 023 701	(1 172 194)	50 578	(50 578)
GECI CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000	-	-	-	-	-
Sociétés consolidées			5 235 403	1 030 240						2 383 472	(105 608)
Sociétés non consolidées			-	-						-	-
Ensemble des sociétés			5 235 403	1 030 240						2 383 472	(105 608)

Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2018/2019	Taux moyen 2017/2018
Royaume Uni - GBP	1,16509	1,14299	1,13381	1,13372
Inde - INR	0,01287	0,01245	0,01235	0,01336
Canada - CAD	0,66667	0,62913	0,65833	0,66313
Brésil - BRL	0,22797	0,24759	0,22829	0,26559
Israël - NIS	0,24531	0,23115	0,23730	0,23641

Informations sur l'entreprise

GECI International

37-39 Rue Boissière
75116 PARIS

Tél + 33 (1) 46 12 10 00

Télécopie + 33 (1) 44 34 00 29

www.geci.net

